

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

**Séance du 29 mai 2015  
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20  
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55  
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20  
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20  
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10  
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20  
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20  
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20  
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle  
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35  
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20  
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe  
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

### **EXCUSES :**

M. MAMERE Noël  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BRUGES - Zone Industrielle Bordeaux Fret - Convention de raccordement  
d'une installation terminale embranchée au Réseau ferré national**

Madame MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux Métropole est à l'origine de la création de la Zone industrielle (ZI) Fret de Bruges en 1973. Par délibération n° 73/522, la Communauté urbaine de Bordeaux décida d'acquérir un ensemble de terrain d'une assiette de 80.000m<sup>2</sup> afin d'établir une zone industrielle. Ce projet a par la suite été déclaré d'utilité publique le 12 juin 1973.

La Zone industrielle fret de Bruges a ensuite rapidement été desservie par des voies de fret ferroviaire dédiées, constituant une Installation terminale embranchée (ITE), ou embranchement privé. Celui-ci est relié au Réseau ferré national (RFN) au niveau de la ligne Le Verdon < > Bordeaux. Bordeaux Métropole est ainsi propriétaire et gestionnaire du réseau de voies de fret ferroviaire de la ZI Fret de Bruges à partir d'une limite fixée à 24m après l'aiguillage entre l'ITE et le RFN.

Actuellement en Zone d'aménagement concerté (ZAC), la zone industrielle continue d'être entretenue par notre établissement qui reste en outre propriétaire de certains terrains, et surtout des principales voies de desserte et de ses voies ferrées. C'est à ce titre que Bordeaux Métropole s'est par exemple dotée d'un marché d'entretien périodique des voies ferrées auprès d'un prestataire en charge de la vérification de leur état et du remplacement éventuel de pièces défectueuses.

Réseau ferré de France (RFF), devenu SNCF Réseau en 2015, sollicite de longue date l'établissement d'une convention de raccordement avec Bordeaux Métropole afin de préciser les droits et obligations pesant sur chacune des parties et sécuriser l'accès des trains depuis et vers le Réseau Ferré National.

A très court terme, la conclusion avec SNCF Réseau de cette convention d'embranchement permettra de régulariser la circulation des trains depuis le Réseau ferré national vers la parcelle que Bordeaux Métropole met à disposition de l'opérateur Carrières de Thiviers. Dans le cadre de cette mise à disposition, Bordeaux Métropole transférera la responsabilité du contrôle de l'accès des trains et de la gestion de l'embranchement aux utilisateurs des voies ferrées, et dans un premier temps à Carrières de Thiviers, qui est aujourd'hui l'unique utilisateur de l'ITE.

Une convention précaire et révocable est en cours d'achèvement avec cet opérateur. Une clause y précise la délégation de la responsabilité de notre établissement en ce qui concerne la circulation ferroviaire sur l'embranchement appartenant à Bordeaux Métropole (pour la partie de voie ferrée située entre le Réseau ferré national et la parcelle louée à Carrières de Thiviers).

Cette convention implique notamment que Bordeaux Métropole s'acquitte auprès de SNCF Réseau d'une redevance annuelle correspondant à la maintenance de l'aiguillage permettant d'accéder à l'ITE. Cette redevance est aujourd'hui estimée à 3 900 € HT/ an, et actualisable chaque année sur la base de l'indice national du bâtiment BT01. La convention précaire et révocable avec l'opérateur Carrières de Thiviers précitée prévoit que celui-ci s'acquitte entièrement de cette redevance tant qu'il reste le seul opérateur ferroviaire à bénéficier de l'accès à la ZI Fret.

A terme, si plusieurs opérateurs venaient à s'intéresser à l'accès ferroviaire de l'ITE, celle-ci serait partagée entre eux de manière équitable.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5217-2, alinéa 1a, du Code général des collectivités territoriales, donnant compétence à la Métropole en matière de création, aménagement et gestion des zones d'activités industrielles,

**VU** l'article L2111-9 du Code des transports,

**VU** la délibération n° 73/522 portant décision d'acquérir un ensemble de terrain d'une assiette de 80.000m<sup>2</sup> afin de créer une zone industrielle sur le lieu dit Cantinolle à Bruges,

**VU** la déclaration d'utilité publique du projet de ZI Fret en date du 12 juin 1973,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'** il convient de clarifier les droits et obligations entre le propriétaire des voies ferrées de l'ITE de la ZI Bruges Bordeaux Fret (Bordeaux Métropole) et le gestionnaire du RFN (SNCF Réseau),

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Les termes de la convention de raccordement d'une installation terminale embranchée au Réseau ferré national entre Bordeaux Métropole et SNCF Réseau ci-annexée sont approuvés.

**Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de raccordement ci-annexée.

**Article 3 :**

La redevance annuelle de 3 900 € HT sera imputée au budget principal des exercices concernés, chapitre11, article 651, fonction90 - CDR TN00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,

La Vice-Présidente,

Mme. CLAUDE MELLIER

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2015